

25^{es} Rencontres Cinéma-Nature

Festival du film de nature et d'environnement / du 4 au 6 avril 2014

Règlement de la compétition internationale

Le 25^e festival du film de nature et d'environnement « Rencontres Cinéma-Nature » aura lieu du 4 au 6 avril 2014 à Dompierre-sur-Besbre.

Les 25^{es} Rencontres Cinéma-Nature sont organisées par l'association Cistudes et Compagnie, avec le concours de la Ville de Dompierre-sur-Besbre, de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne bourbonnaise, du Conseil Général de l'Allier, du Conseil Régional d'Auvergne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne, et d'autres partenaires privés.

1. Conditions de participation

La sélection s'effectue sur les productions postérieures au 1^{er} janvier 2012 et non déjà soumises au comité de sélection. Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimental) sur support de projection doit être soumise au comité de sélection. Les supports de projection sont le **DVD et le Blu-Ray au format 16:9**. Ce format devra être respecté.

Les films devront tenir compte de la ligne éditoriale des RCN : le festival du film de nature et d'environnement.

La durée des films ne doit pas excéder 60 minutes. Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.

Les films étrangers devront impérativement être doublés ou sous-titrés en langue française.

En cas de sélection, les films feront l'objet – le temps du festival – de projections publiques pour lesquelles l'acceptation du présent règlement implique une cession à l'association – et ce, à titre gracieux – des droits de diffusion.

2. Inscription et sélection

Le dossier d'inscription devra comporter :

- La fiche d'inscription intégralement remplie
- Le règlement signé
- 1 DVD du film, **en P.A.D. (lecture directe sans menu de démarrage, ni mire), lisibles sur un lecteur de salon**. Les vidéos au format divx sont proscrites. En cas de non respect du format, le film ne sera pas visionné par le comité de sélection. En cas de sélection, une copie Blu-ray sera demandée.
- 1 DVD à part comportant : 1 synopsis, des photos du film (format photo HD de bonne résolution, pas d'affiche ni de texte sur l'image), 1 photo du réalisateur, 1 bio du réalisateur. Ces éléments pourront être utilisés sur tout support en cas de sélection.

Date limite de réception du dossier d'inscription : 15 novembre 2013.

L'envoi du dossier doit être fait à :

Association Cistudes & Compagnie

FESTIVAL RENCONTRES CINEMA-NATURE

78 Place Yves-Déret / 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE / FRANCE

La liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du festival (www.rencontres-cinema-nature.eu) à partir du **31 janvier 2014**. Définitive, elle ne fera l'objet d'aucune justification.

En cas de sélection une deuxième copie du film sera demandée.

3. Copies DVD et Blu-Ray

Les copies des films inscrits ne seront pas renvoyées et seront conservées au centre de documentation de Cistudes & Cie.

4. Archivage et consultation au centre de documentation de Cistudes & Cie

L'association Cistudes et Cie mène une mission de sauvegarde du patrimoine cinématographique sur la nature et l'environnement. A cet effet, elle conserve et archive les vidéogrammes inscrits en compétition. L'association pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à transférer les données sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

L'inscription d'un film à la compétition des Rencontres Cinéma-Nature implique l'autorisation au bénéfice de Cistudes et Cie à titre gratuit, de réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde du patrimoine, la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés dans son centre de documentation et ce pour une durée indéterminée.

5. Autorisation de publication

L'inscription d'un film implique l'autorisation de publication dans le programme du festival Rencontres Cinéma-Nature, ainsi que sur le site Internet du festival. Les informations et photos fournies lors de l'inscription du film par les participants relèvent de leur seule responsabilité. Les photos et courts extraits de films (3 minutes maximum) pourront faire l'objet d'une utilisation à titre promotionnel du festival dans les médias (presse écrite, radio, internet et télé), pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

6. Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés seront invités au festival du 4 au 6 avril 2014. Cistudes & Cie prendra en charge leur hébergement et leur restauration sur place. Pour chaque film, un seul réalisateur (ou son représentant) sera pris en charge. Cette invitation n'est pas cessible à un tiers et **ne concerne pas** les films sélectionnés pour le Prix du Jeune Public, ainsi que que pour celui des P'tites Cistudes.

7. Prix

Seront notamment décernés par un jury de personnalités :

- le Grand Prix (1000 € au réalisateur et une « Cistude d'Or », trophée du festival).
- le Prix du Meilleur documentaire (1000 € au réalisateur et une Cistude, trophée du festival).
- le Prix de la Meilleure fiction (1000 € au réalisateur et une Cistude, trophée du festival).
- le Prix de la Protection de l'environnement (1000 € au réalisateur et une Cistude, trophée du festival).

Seront également décernés :

- le Prix du Jeune Public (200 € au réalisateur et une Cistude, trophée du festival), remis par un jury d'enfants.
- les Prix des P'tites Cistudes (jusqu'à 5 prix de 200 € chacun pourront-être remis par un jury spécifique aux établissements scolaires)

Pour ces deux prix, les films ne seront pas sélectionnés pour la compétition officielle ni projetés au grand public du festival.

Des dotations et des prix complémentaires pourront être attribués.

8. Diffusion télévision et Internet

La participation au festival Rencontres Cinéma-Nature implique l'autorisation au bénéfice de Cistudes & Cie, à titre gratuit, de reproduire et diffuser sur des chaînes de télévision hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites Internet, des photos et extraits des films sélectionnés dans le cadre du festival.

Ces extraits seront limités à 3 minutes et ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'information, d'actualité dédiés au festival, d'émissions télévisées ou Web, d'interviews télévisées ou Web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le festival actuel ou futur et ce, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

9. Prolongement du festival Rencontres Cinéma-Nature

Les films sélectionnés dans le cadre du festival et, en particulier les films primés, pourront être diffusés librement et gratuitement à l'occasion d'événements publics aux fins de promotion du festival et ce, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Cistudes & Cie s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

10. Cas non prévus et contestations

Le bureau de Cistudes & Cie ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

11. Divers

La participation au festival Rencontres Cinéma-Nature implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de Cistudes & Cie ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toute mesure adéquate en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Je soussigné....., accepte les termes du présent règlement.

Fait à Date

Signature